

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2006007**

**Signataire : MG/PC**

**OBJET : Règlement d'une indemnité conventionnelle à M. ALLAL Laïd concernant l'occupation d'un terrain situé 22, rue Crèvecoeur à Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention d'occupation précaire signée le 01 octobre 1999,

Vu l'ordonnance de référé du Tribunal d'Instance d'Aubervilliers en date du 29 novembre 2005,

Considérant que les deux parties ont trouvé un accord amiable afin de libérer le terrain communal situé 22, rue Crèvecoeur à Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus et Mme GUILIANOTTI pour "Alliance des générations pour le changement à Aubervilliers" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec M. ALLAL Laïd, concernant la libération d'un terrain communal situé 22, rue Crèvecoeur à Aubervilliers.

La dépense sera imputée au 001-67-18'824 de l'exercice en cours.

Le Maire